

Plainte suivante pour violation du droit de communication de M. ZIABLITSEV et des représentants



Contrôle public <controle.public.fr.rus@gmail.com> 17 oct. 10:46 (il y a 2 jours)

À U.S., ars-paca-dt06-delegue-departemental

Directeur général de l'agence régionale de santé des Alpes- Maritimes

Directeur de l'hôpital St Marie

Le 17/10/2020 nous avons été autorisés à parler pendant 15 minutes (10:15-10:30). Le discours de M Ziablitsev S a été interrompu en retirant le téléphone. Pendant ce temps, nous n'avons pas eu le temps de discuter de tout ce qui est nécessaire pour protéger ses droits dans les affaires judiciaires en Russie et en France.

Par exemple, un procès pour le retour de ses enfants envoyés illégalement en Russie par OFII est en cours. L'administration de l'hôpital l'a privé de la possibilité de participer à cette procédure judiciaire, depuis l'a privé de l'accès à Internet, au téléphone et aux documents, qui sont tous stockés électroniquement,

Nous demandons une nouvelle fois de cesser **immédiatement** de l'ARBITRAIRE et de créer un CONFLIT d'INTÉRÊTS.

M Ziablitsev, les personnes de confiance

le 17/10/2020



Contrôle public <controle.public.fr.rus@gmail.com> 17 oct. 21:39 (il y a 2 jours)

À U.S., ars-paca-dt06-delegue-departemental

Directeur général de l'agence régionale de santé des Alpes- Maritimes

Directeur de l'hôpital St Marie

Pendant toute la journée, nous avons été privés de la possibilité de communiquer, tout comme tous les autres représentants, les parents.

Le personnel a donné à M Ziablitsev appeler à 19: 30 à un représentant et à 19 45 le téléphone lui a été enlevé.

Donc, l'arbitraire continue.

M Ziablitsev, les personnes de confiance

le 17/10/2020

Directeur de l'hôpital St Marie

Le 17/10/2020 nous avons été autorisés à parler pendant 15 minutes (10:15-10:30). Le discours de M Ziablitsev S a été interrompu en retirant le téléphone. Pendant ce temps, nous n'avons pas eu le temps de discuter de tout ce qui est nécessaire pour protéger ses droits dans les affaires judiciaires en Russie et en France.

Par exemple, un procès pour le retour de ses enfants envoyés illégalement en Russie par OFII est en cours. L'administration de l'hôpital l'a privé de la possibilité de participer à cette procédure judiciaire, depuis l'a privé de l'accès à Internet, au téléphone et aux documents, qui sont tous stockés électroniquement.

Nous demandons une nouvelle fois de cesser **immédiatement** de l'ARBITRAIRE et de créer un CONFLIT d'INTÉRÊTS.

M Ziablitsev, les personnes de confiance

le 17/10/2020



Contrôle public <controle.public.fr.rus@gmail.com>

sam. 17 oct. 21:39 (il y a 2 jours)



À U.S., ars-paca-dt06-delegue-departemental ▾

Directeur général de l'agence régionale de santé des Alpes- Maritimes

Directeur de l'hôpital St Marie

Pendant toute la journée, nous avons été privés de la possibilité de communiquer, tout comme tous les autres représentants, les parents. Le personnel a donné à M Ziablitsev appeler à 19: 30 à un représentant et à 19 45 le téléphone lui a été enlevé. Donc, l'arbitraire continue.

...

M Ziablitsev, les personnes de confiance

le 17/10/2020

Plainte suivante pour violation du droit de communication de M. ZIABLITSEV et des représentants



Contrôle public <controle.public.fr.rus@gmail.com> 18 oct. 10:43 (il y a 1 jour)

À U.S., ars-paca-dt06-delegue-departemental

Directeur général de l'agence régionale de santé des Alpes- Maritimes

Directeur de l'hôpital St Marie

Le 18/10/2020 à partir du 9 00 nous sommes de nouveau empêchés de contacter par téléphone, en raison de l'emploi du personnel, d'un grand nombre de patients qui ont besoin d'un téléphone.

Cependant, personne n'utilise de téléphone fixe, sauf M. Ziablitsev S, puisque tous les patients ont leurs téléphones.

Ainsi, M. Ziablitsev S demande un téléphone depuis 1,5 h et le personnel lui refuse. Lorsque les représentants les appellent, le personnel mente qu'il faut chercher M. Ziablitsev S, que le téléphone est occupé ou que le personnel est occupé.

Donc, l'arbitraire continue. Nous demandons une nouvelle fois de cesser **immédiatement** de l'ARBITRAIRE et de créer un CONFLIT d'INTÉRÊTS.

M Ziablitsev, les personnes de confiance

le 18/10/2020 10:40 h

Contrôle public <controle.public.fr.rus@gmail.com> 18 oct. 11:09 (il y a 23 heures)

À U.S., ars-paca-dt06-delegue-departemental

Dans la suite

À 10h45, l'infirmière Emmanuelle a décidé de donner le téléphone à M. Ziablitsev S et il a finalement pu appeler une personne de confiance. Après 15 minutes, elle a pris le téléphone. Par conséquent, la restriction illégale de la direction et de M ABDOUS dans l'accès au téléphone pendant 15 minutes le matin et le soir n'est pas annulée.

M Ziablitsev, les personnes de confiance

le 18/10/2020 11:08 h

Message

de réception 1

pages suivis

ente

pages envoyés

lons 6

rrer une réunion

ndre une réunion

e +



de chat récent

er un nouveau chat



Plainte suivante pour violation du droit de communication de M. ZIABLITSEV et des représentants



Contrôle public <controle.public.fr.rus@gmail.com>

dim. 18 oct. 10:43 (il y a 1 jour)



À U.S., ars-paca-dt06-delegue-departemental ▾

Directeur général de l'agence régionale de santé des Alpes- Maritimes

Directeur de l'hôpital St Marie

Le 18/10/2020 à partir du 9 00 nous sommes de nouveau empêchés de contacter par téléphone, en raison de l'emploi du personnel, d'un grand nombre de patients qui ont besoin d'un téléphone.

Cependant, personne n'utilise de téléphone fixe, sauf M. Ziablitsev S, puisque tous les patients ont leurs téléphones.

Ainsi, M. Ziablitsev S demande un téléphone depuis 1,5 h et le personnel lui refuse. Lorsque les représentants les appellent, le personnel mente qu'il faut chercher M. Ziablitsev S, que le téléphone est occupé ou que le personnel est occupé.

Donc, l'arbitraire continue. Nous demandons une nouvelle fois de cesser **immédiatement** de l'ARBITRAIRE et de créer un CONFLIT d'INTÉRÊTS.

M Ziablitsev, les personnes de confiance

le 18/10/2020 10:40 h



Contrôle public <controle.public.fr.rus@gmail.com>

dim. 18 oct. 11:09 (il y a 23 heures)



À U.S., ars-paca-dt06-delegue-departemental ▾

Dans la suite

À 10h45, l'infirmière Emmanuelle a décidé de donner le téléphone à M. Ziablitsev S et il a finalement pu appeler une personne de confiance. Après 15 minutes, elle a pris le téléphone. Par conséquent, la restriction illégale de la direction et de MABDOUS dans l'accès au téléphone pendant 15 minutes le matin et le soir n'est pas annulée.

M Ziablitsev, les personnes de confiance

Plainte suivante pour violation du droit de communication de M. ZIABLITSEV et des représentants



Contrôle public <controle.public.fr.rus@gmail.com>

10:46 (il y a 0 minute)

À U.S., ars-paca-dt06-delegue-departemental

Directeur général de l'agence régionale de santé des Alpes- Maritimes

Directeur de l'hôpital St Marie

Le 19/10/2020 le personnel continue de nous empêcher de communiquer,
À partir de 10 heures, M. Ziablittsev ne peut pas appeler une personne de confiance,
car on ne lui donne pas de téléphone.

La personne de confiance ne peut pas atteindre la communication avec M.
Ziablittsev parce que le personnel refuse également:

10:28 refus "téléphone occupé"

10:43 refus "téléphone occupé"

Nous exigeons que notre droit de communication soit garanti **INDÉPENDAMMENT**
du personnel de l'hôpital et de son téléphone. Rendez son téléphone personnel au
M. Ziablittsev

Les personnes de confiance et M Ziablittsev le 19/10/2020 10:46



